



Envoyé en préfecture le 03/09/2024  
Reçu en préfecture le 03/09/2024  
Publié le   
ID : 001-210101739-20240830-2024\_136\_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Attribution du logement sis 62 rue de l'Horloge à Gex, pour la période du 2 au 18 septembre 2024 / Monsieur Clément THABAULT (3.3)**  
Service : *Direction générale des services (MM)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

**VU** le bail de location ci-joint,

**CONSIDÉRANT** la demande de Monsieur Clément THABAULT qui occupe les fonctions d'enseignant à Gex, et qui ne dispose pas actuellement de logement répondant à ses besoins dans le parc locatif privé,

DÉCIDE

- DE SIGNER** le bail d'habitation ci-annexé avec Monsieur Clément THABAULT pour la période du 02 au 18/09/2024, pour un T2 sis 62 rue de l'Horloge à Gex d'une surface utile de 41 m<sup>2</sup> et moyennant un loyer, fixé pour la période à 146,60 euros.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 30 août 2024.

Le maire,  
Patrice DUNAND

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 02 septembre 2024 et publiée sur le site internet de la ville le 02 septembre 2024.

